Compte rendu : Catherine Maréchal

L'ORDRE DANS LA VILLE

Avec Clément WEISS[1], Laurent LOPEZ[2], Jean-Marie KOWALSKI[3] Tristan LECOQ[4], modérateur

Clément Weiss - *la Révolution française, un tournant dans l'ordre dans la ville*

1789-1799 Le Paris révolutionnaire a renversé un ordre ancien jusqu'à proposer un nouvel ordre révolutionnaire. Le Paris révolutionnaire est le moteur, le symbole et la métonymie des idées de la Révolution française.

14-07-1789, les discours des députés et les journalistes en soulignent le caractère novateur, associant révolution et violence. Apparait un temps ternaire avec trois phases celle de l'ordre, considérée comme répressive, la phase révolutionnaire de désordre et le moment de la construction d'un ordre nouveau qui doit mettre un terme au processus révolutionnaire.

La révolution commence dans un contexte d'une **France *intranquille*** qui depuis le milieu du XVIIe siècle connaît des émeutes, des troubles. A Paris dans la décennie 1780, on relève une centaine d'épisodes dont les émeutes Réveillon avec une répression par les Gardes françaises qui provoque 300 morts juste avant l'ouverture des Etats généraux. 1789 connaît un climat explosif à Paris bien avant le 14-07. Ainsi entre le 12-07 et le 14-07, l'incendie des barrières d'octroi n'est pas suivi de répression systématique ; on y voit l'impact chez les Gardes de la répression après l'émeute Réveillon. Mais il faut aussi voir le rôle de la charge du prince de Lambesc dans les jardins des Tuileries contre des manifestants qui s'y sont rassemblés. Si en réalité cette charge a fait peu de morts, elle devient le symbole d'une violence aristocratique tournée contre le peuple désarmé ce qui incite les

---

[1] Clément Weiss est Docteur en histoire moderne à l'IHMC (Institut d'histoire moderne et contemporaine), auteur notamment de *10 août 1792, la défaite de la monarchie, PASSES COMPOSES,* 2023.

[2]Laurent Lopez, Docteur en histoire, chargé d'étude et d'enseignement, commandant (Gendarmerie), professeur détaché de l'Education nationale, Service historique de la Défense.

[3] Jean-Marie Kowalski , Maître de conférences en histoire à Sorbonne Université, détaché à l'Ecole navale

[4] Tristan Lecoq, Inspecteur général (groupe histoire-géographie), Éducation nationale

Parisiens à s'armer contre la troupe. L'objectif du 14-07 est de s'armer. Dès le 13-07, une milice bourgeoise, future garde nationale doit protéger les Parisiens. Plusieurs ordres alors s'opposent : l'ordre monarchique traditionnel avec la troupe, l'ordre bourgeois incarné par cette milice et l'ordre plus populaire des émeutiers considéré avec méfiance par les bourgeois. Le pillage de plusieurs dépôts d'armes notamment le matin du 14-07 aux Invalides réarme Paris, alors que depuis la Fronde un effort de désarmement avait été mené. La prise de la Bastille a comme objectif de récupérer de la poudre. Mais rien ne laissait penser qu'elle serait facilement prise. D'un côté des gardes bourgeois, des civils sans expérience militaire certes armés mais de fusils déchargés (sans poudre), des soldats des gardes françaises ralliés à la cause et de l'autre une forteresse (avec 7 prisonniers), gardée. L'avantage tactique était plus du côté des défenseurs. Au final on relève plusieurs centaines de morts côtés assaillants et un mort et trois blessés de l'autre. L'issue militaire de la journée tient à des incompréhensions entre les émeutiers et le renfort des gardes françaises.

La **célébration des auteurs du désordre** devient un élément du nouvel ordre né de la journée du 14-07 avec près de 954 personnes considérées comme des vainqueurs de la Bastille et célébrées à ce titre comme des héros de la Nation. L'irruption du peuple en arme sur la scène politique bien que violente (cf contre Delaunay le gouverneur et d'autres dont le prévôt des marchands Jacques de Flesselles) est légitimée par l'absence de répression des troupes royales.

Cette action est une volonté d'**être visible dans l'espace public** dans le cadre d'une concurrence pour faire reconnaitre la légitimité d'actions propres à contraindre le pouvoir royal et à remettre en cause l'ordre établi. La justice populaire s'affiche et s'affirme face à la justice royale en présentant dans les rues de Paris les têtes de ses victimes au bout d'une pique. La justice royale perd le monopole des châtiments spectaculaires. Par ailleurs l'absence de répression des troupes royales rend légitime la prise d'armes illégales et les exécutions sommaires qui ont suivi : elles sont un mal nécessaire à la *purgation du corps social* par l'expression de la vengeance du peuple contre les agents du tyran. Par ailleurs, la pacification de la part du pouvoir royal est rendue impossible face à des insurgés désormais armés mais aussi à la division de l'armée du roi, certains membres fraternisant avec les insurgés.

Dès 1789 on relève une concurrence entre les militants de rue et les élites, députés et journalistes : **doit-on valoriser la terreur ou la réprimer** ? La loi martiale d'octobre 1789 marque le divorce entre ceux qui veulent l'ordre à savoir la majorité des députés modérée et la frange la plus révolutionnaire du mouvement populaire.

La formulation d'un **ordre révolutionnaire** est oxymorique cependant il se met en place par de **grands textes** passant d'une logique de conquête des institutions à celle de leur conservation : il faut **graver dans la loi une dynamique subversive**. Cet ordre est une émanation des principes de 1789 (la DDHC, la Constitution de 1791). Par ailleurs Paris n'est pas en révolution permanente, la violence létale est exceptionnelle. La garde nationale peut éviter le désordre.

Les gardes nationaux viennent du peuple de Paris, ils élisent leurs officiers et les commissaires de section à l'échelle du quartier. Cependant beaucoup de gardes de base, sont des civils qui sont peu motivés à côté d'une élite de gardes, soldats professionnels qui touchent une solde. La garde nationale émane du peuple de Paris mais est aussi contrôlée par la bourgeoisie qui peut être répressive (cf 17-07-1791 elle fait ouvrir le feu dans la plaine du champ de Mars sur des manifestants, comme le 20-06-1792 quand la foule pénètre aux Tuileries et que s'interposent des officiers de la garde nationale ou encore le 10-08-1792). Ce dernier événement est un marqueur des **divisions de la Garde nationale**. Le 10-08-1792 figure les fractures entre patriotes et royalistes durant l'été 1792 alors qu'existe la menace d'une invasion du territoire par l'ennemi étranger. Le 10-08-1792 est une

véritable bataille urbaine d'un point de vue du maintien de l'ordre, rendu impossible par le caractère inédit de ce combat urbain. Finalement les meneurs radicaux de la journée l'ont remporté car assez compétents pour gagner contre la troupe des Suisses pourtant mieux formés. La violence des combats (800 à 1000 morts) explique pourquoi ces gardes sont jugés comme assassins du peuple alors qu'eux disent avoir défendu un château où se trouve le roi considéré alors encore comme légitime ; la Convention déplore les victimes et on ne reconnait pas de vainqueur contrairement au 14-07-1789.

Suite aux massacres de septembre et mus par la volonté de châtier les coupables du 10 août, **les députés décident de reprendre en main le mouvement populaire** d'où un arsenal législatif à partir de fin 1792 puis la mise en place d'un tribunal révolutionnaire. On entre dans une période qu'on appelle **la Terreur** mais qui est une forme de répression légale et institutionnalisée sensée mettre un terme aux exécutions sommaires et aux règlements de compte : « Soyons terrible pour dispenser le peuple de l'être » dit alors Danton. Entre l'automne 1792 et l'été 1794 on note un recul de la violence de rue à Paris qui est quadrillé par un *ordre sans-culottes* : un contrôlé social se déploie. Donc Paris n'est pas en proie à l'anarchie révolutionnaire.

27-07-1794 la chute de Robespierre ouvre le temps de la **réaction thermidorienne** (1794-1795) qui ne provoque pas une *Terreur blanche* à Paris contrairement à des événements dans le midi. Cependant, des groupes de jeunes (jeunesse dorée, *Muscadins*) voulant se venger de groupes de sans-culottes (avec des bâtons cloutés), deviennent le bras armé des députés thermidoriens contre les ouvriers des faubourgs accusés de terrorisme. Des civils s'arrogent le droit d'arrêter des suspects avec la complicité tacite des autorités. En 1795 le maintien de l'ordre dans la rue est donc antipopulaire. Lors des événements du 20-05-1795 lorsqu'une foule en colère envahit la Convention (mot d'ordre : *du pain et la Constitution de 1793*) et que la tête du député Ferro est brandie sur une pique, c'est l'armée régulière et des bataillons de Muscadins dits « défenseurs de la Convention » qui mènent la répression et qui désarment et arrêtent des sans-culottes. Cependant quand les Muscadins s'autonomisent de plus en plus jusqu'à être condamnés pour une série d'agressions, on assiste à un basculement du pouvoir qui réarme une partie des sans-culottes pour les utiliser comme force supplétive de protection de la République. Lors de la dernière grande insurrection du 5-10-1795, là encore chaque camp se présente comme le garant de l'ordre légitime.

Conclusion : la répression des insurrections de 1795 sanctionne la mise en place d'un nouvel ordre : la garde nationale est déconsidérée et les militants populaires sont désarmés et surveillés. Le maintien de l'ordre à Paris est réservé à l'armée. A partir d'octobre 1795 plus d'insurrection dans un Paris désormais militarisé, l'armée se met au service du régime (cf 09/10-11-1799 : Paris reste sans réaction).

10 années après juillet 1789 l'ordre des baïonnettes a supplanté l'ordre des piques pour mettre en place un ordre plus militarisé dans Paris.

Laurent Lopez - *L'ordre dans la ville de la Commune de Paris aux émeutes urbaines.*

Pour tous les régimes depuis la Révolution, les discours érigent l'ordre et la liberté comme des piliers de la conservation de l'état. La liberté conquise du citoyen peut perturber l'ordre des villes. Au XIXe siècle (1830-1848), c'est l'émeute urbaine qui inquiète.

La Commune se mue en guerre révolutionnaire dans les rues et elle clôt le cycle révolutionnaire. Elle est interprétée par l'historien Jacques Rougerie comme une dénonciation des travaux d'Haussmann, une tentative de réappropriation populaire de l'espace urbain. **Blanqui** préconise de trouver les points névralgiques de l'occupation par des hommes qui doivent se soumettre à des ordres, à une discipline. Il conseille sur la technique de construction d'une barricade, ou comment tirer depuis des fenêtres. La Commune met en œuvre ce plan de Blanqui pour organiser une guerre des rues (900 barricades coordonnées par une *commission des barricades*). Les morts se comptent par centaines dans les troupes légalistes et par milliers parmi les insurgés.

Le **06-02-1934** l'émeute ne se transforme pas en révolution pas plus que le rétablissement de l'ordre ne se transforme en guerre alors que c'est la manifestation la plus sanglante depuis la Commune. Il n'y a pas de massacre peut être grâce à la formation de pelotons mobiles de gendarmerie baptisés **Gardes républicaines mobiles** (GRM) en 1927 qui sont spécifiquement dévolues au maintien de l'ordre, innovation favorisée au départ par Clémenceau. La gendarmerie doit faire face à une révolution *bolchéviste*.

Cependant Waldeck Rousseau dans les années 1880 considère que le maintien l'ordre doit se faire d'abord par la conciliation, avec l'acceptation du citoyen et une participation conjointe de la gendarmerie.

1930 : acte de naissance du maintien l'ordre en France jusqu'à aujourd'hui (cas de figure lié aux attroupements, partant de la surveillance jusqu'à l'emploi d'armes à feu) afin d'assurer la liberté et la tranquillité des citoyens. Les gaz lacrymogènes sont préconisés (très utilisés en 1968) pour éviter le contact direct avec les manifestants.

En 1968, alors qu'on envisage une insurrection appuyée par Moscou, la question est de savoir si l'intervention de l'armée est envisageable mais il n'est pas question de mettre la troupe face aux étudiants, les policiers et gendarmes doivent intervenir comme premiers acteurs de l'ordre dans la ville (cf tendance longue depuis la République opportuniste ; au terme des événements on relève 5 morts). De l'évènement ressortent des **réformes dans la gendarmerie mobile** (projet d'un centre de perfectionnement). Dans les années 1970-1980, est constitué un plateau d'entrainement[5] reconfigurant un plateau urbain avec différents scénarios d'intervention). La mécanique des violences urbaines est étudiée dont celle de 2023 ainsi que l'engagement pour rétablir l'ordre de la BRI (B*rigade de recherche et d'intervention*-Police), du RAID (*Recherche, assistance, intervention, dissuasion*-Police), ou du GIGN (*Groupe d'intervention de la gendarmerie nationale*). Ces interventions ont été critiquées. En effet ces groupes d'intervention sont des forces destinées à la lutter contre le terrorisme, le grand banditisme. Leur présence est perçue comme une maladresse politique ou un déficit de moyens des autres forces de l'ordre. Cependant elle atteste aussi d'un

[5] Centre national d'entraînement des forces de gendarmerie (CNEFG), implanté à Saint-Astier (24)

tournant dans les formes de manifestations populaires auxquelles les forces de l'ordre doivent s'adapter pour protéger la République.

Conclusion : aux XIXe et XXe siècles, policiers et gendarmes deviennent des personnages familiers du paysage urbain, ils participent à l'essor des villes et à la démocratisation d'une nation.

NB Les commissaires de police sont institués en 1791 (villes de plus de 5000 h.) mais sans personnel dédié par le pouvoir central, donc ils ne se peuvent se passer des gendarmes.

Jean-Marie Kowalski - *Avis de tempêtes ordre et désordre dans les villes portuaires depuis 1945*

La ville portuaire a **mauvaise réputation** ; cette image négative amène à s'interroger sur ce qu'elle est dans sa singularité. Est-elle une ville militaire, port et arsenal étant étroitement liés. Cette mauvaise réputation est associée à l'idée de corruption des mœurs qui y sévit avec la présence de la prostitution associée parfois aux migrations (lieu de passage). C'est un territoire de crise, économique, sociale, de la pêche, des transports, de la construction navale. C'est un lieu d'anomie comme le quartier de la *Recouvrance* à Brest. Les flux qui la traversent peuvent provoquer un désordre. Se pose la question de l'encadrement de la ville portuaire dont la question de la prostitution dans le quartier rouge d'Amsterdam. Aujourd'hui cette ville vit du tourisme et cette activité liée au port dérange.

Les manifestations dans les ports

Dimension politique : on y importe des idées, (-en 1795 avec les immigrés à Quiberon, -en 1822 avec l'affaire des Carbonari à la Rochelle (les 4 sergents), -en 1889 avec les événements graves de Londres et les manifestations liées à une poussée socialiste dans la ville, -voir aussi en Espagne et le port de Barcelone lieu de manifestation anarchiste, socialiste...avec une menace de contagion ailleurs en Europe). Les ports militaires sont touchés eux aussi comme en 1937 quand un sous-marin espagnol républicain fait escale à Brest : la guerre civile s'invite dans le port. La grève des dockers éclate (1949-1950) à la Palice, à Marseille autour de revendications sociales et politiques alors que la France est dans l'OTAN : refuser les importations américaines, c'est refuser l'atlantisme pour le PCF. Est aussi dénoncée la guerre d'Indochine par le refus de l'exportation de matériel militaire, les événements gagnent la marine nationale (cas de subversion d'Henri Martin militaire membre du PCF).

Dimension socio-économique : si un marin occupe son bateau on parle de mutinerie. C'est le cas pour l'occupation du *France* en 1974 pendant 23 jours par ses hommes, encouragés par le maire du Havre. Dans le secteur de la pêche il y a également du désordre : les problématiques de la mer s'invitent à terre, notamment avec les manifestations de marins pêcheurs pendant les émeutes de la sardine à Saint-Malo en 1963, la manifestation des pêcheurs à Rennes en 1994, la tentative d'empêcher un navire de la marine nationale *la Jeanne d'Arc* de sortir du port de Brest par des pêcheurs, le 18-12-1990 sous les yeux de M. Rocard. Le navire ayant forcé le passage, l'intervention de la gendarmerie ou d'autres moyens de maintien de l'ordre n'a pas été nécessaire.

Pour le maintien de l'ordre c'est un officier général de marine qui assure la coordination pour l'état : le **préfet maritime**.

Quand les enjeux maritimes se manifestent à terre

Liée à la fluidité des matières, des personnes, des idées, il y a celle des **denrées illicites** dont la drogue (bascule depuis les ports de la péninsule ibérique vers ceux du Nord de l'Europe (Hambourg, Anvers, Rotterdam). Cependant la péninsule ibérique reste une porte d'entrée du cannabis mais la conteneurisation favorise la diffusion de ces trafics à d'autres ports. La marine nationale saisit en mer la drogue (plus de 33 tonnes entre janvier et novembre 2023). Le crime organisé pénètre l'organisation des ports qui sont désormais matériellement séparées des villes (code SPS - Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires des années 2000).

La **question des migrations** se pose en tant que problème littoral (agence FRONTEX : explosion en 2023 de 17% des franchissements irréguliers de frontières de l'Union européenne principalement

par la Méditerranée). Les villes portuaires concentrent les migrants en attente d'une traversée (cf Ceuta ou Calais).

Impact des crises des activités économiques portuaires et reconfiguration de la ville portuaire (cf La Ciotat, la Seyne sur Mer). Des villes portuaires ont connu une fermeture de leurs chantiers navals (années 1980). Les conséquences en sont des troubles sociaux liés à une transformation de l'activité. Les arsenaux n'échappent pas à la règle : après 1945 on assiste à une concentration de la construction navale militaire autour de quelques chantiers essentiellement étatiques (exemple *Chantiers de l'Atlantique* à Saint-Nazaire). Les *chantiers de Bretagne* ferment en 1969 à Nantes. Les paysages des arsenaux évoluent. En 1996 des manifestations défendent la construction navale à Brest sans succès.

Problématiques soulevées par les ports, pour l'Etat

Des bateaux étrangers dans ses ports

La France avec ses façades maritimes est longée par des bateaux étrangers, elles les accueillent. Dans le contexte des années 1990 et de l'effondrement de l'URSS ou de la crise de 2008, des navires abandonnés par l'Etat du pavillon et suite à une avarie se réfugient parfois dans un port français. Se télescopent alors le droit de l'état du pavillon étranger et le droit du port (cf 2008 un vraquier russe est laissé 8 ans dans le port de Brest avant que le désarmement soit pris en charge par la région Bretagne).

Les ports : porte d'entrée des épidémies

La question sanitaire est posée par l'arrivée des épidémies On peut évoquer la *grippe espagnole* dont on trace l'arrivée par mer à partir de Brest et sa propagation rapide dans tout le port. De même pour la *grippe de Hong Kong* arrivée par les villes aéroportuaires principalement mais aussi par la mer d'où elle s'est répandue. Aux États-Unis, elle arrive par la Californie avec des marins de retour de la guerre du Vietnam, en France la maladie arrive d'abord par le sud-ouest mais aussi à Brest en 1969, où 25% des équipages de la flotte sont malades.

Conclusion : aujourd'hui le port s'est écarté de la ville mais demeure, du fait de la littoralisation de la population, de la mondialisation, une spécificité des villes portuaires en matière d'ordre et désordre.

Table ronde enregistrée